

RÉUNION DU 25 MAI 2020

VU l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020

VU le décret 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le 1^{er} tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu la circulaire du Préfet de la Manche en date du 19 mai 2020 relative à l'installation des conseils municipaux et notamment à l'élection du maire et des adjoints,

Vu le contexte de l'épidémie de COVID-19 et les conditions de sécurité sanitaire qu'exige cette situation,

Considérant que la salle de réunion de la mairie ne garantit pas une distanciation minimale entre chaque élu,

L'organisation de l'élection du maire et des adjoints de St Clair sur l'Elle prévue le lundi 25 mai 2020 à 20h30 à la mairie est exceptionnellement déplacée dans la grande salle de la maison des associations.

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, la séance se déroulera en public limité à 12 personnes maximum.

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle de la Maison des Associations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM. Serge ANFRAY, Pauline BOSCHER, Laëtitia DUBOSCQ, Philippe GAILLARDON, Yohann GARREAU, Raymond GIRARD, Annick JOUFLINEAU, Benoît LAVARDE, Stéphane LECHANOINE, Fabienne LENOËL, Anne-Marie RABEC, Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Maryline VAUTIER, Floriane VISART DE BOCARMÉ

Date des convocations : 15 mai 2020

Date d'affichage : 2 juin 2020

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux de l'élection du 15 mars 2020 et a déclaré MM. Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFLINEAU, Pauline BOSCHER, Philippe GAILLARDON, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Maryvonne RAIMBEAULT, Anne-Marie RABEC, Fabienne LENOËL, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Jean-Marc VARIN, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Madame Fabienne LENOËL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

DÉCÈS DE MONSIEUR JEAN LETOURNEUR, MAIRE HONORAIRE

Le Conseil Municipal a observé une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jean LETOURNEUR, décédé le 8 mai 2020.

Elu conseiller municipal en mars 1965 à 34 ans, il fut nommé adjoint dans la foulée aux côtés de Victor BOUGEARD, maire.

Il a été élu maire en 1971, réélu 5 fois.

Il a démissionné pour raisons de santé en avril 2002 après 31 années dans cette fonction. Il est cependant resté conseiller municipal jusqu'à la fin du mandat en 2008 soit 43 ans au service de la commune.

Il s'est impliqué fortement dans de nombreux dossiers relatifs au développement de St Clair sur l'Elle. En effet, durant ces mandats successifs, la population est passée de 600 habitants à 860 habitants soit une augmentation de 43 % grâce à la construction de 30 nouveaux logements HLM et à l'aménagement d'un lotissement communal et un soutien à des lotissements privés.

Dans les années 1980, il a fait réaliser la station d'épuration par lagunage dans le vallon de la Rousserie, ce qui a permis de développer le bourg, le cœur de St Clair.

Pour attirer et fixer cette population nouvelle, il a modernisé le chef-lieu de canton en s'impliquant dans la construction des écoles (9 nouvelles classes en 4 étapes dans un nouveau groupe scolaire) et un collège.

Il a favorisé l'implantation d'un médecin qui a monté un cabinet médical, d'une pharmacie, de la maison de retraite et de multiples autres services.

Il s'est attelé rapidement à l'aménagement du bourg pour le rendre plus fonctionnel, plus attrayant.

Il a joué un rôle de précurseur pour fédérer les communes de l'ex canton pour la construction du centre de secours, du centre sportif entr'autre. Ceci l'a amené à être le 1^{er} président de la communauté de communes de l'Elle en 1994. Il avait d'ailleurs gardé un grand intérêt pour les actions menées par les communautés de commune successives.

Il a assumé bien d'autres fonctions notamment celle de conseiller général de 1988 à 1994 et de président du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Il a consacré une grande partie de son temps à la vie publique.

Habitant Saint-Lô depuis 2005, il avait gardé des attaches fortes avec la commune de St Clair soit à titre privé soit invité par le conseil municipal en tant que maire honoraire.

Sa dernière venue officielle fut lors des vœux en janvier 2020 : vœux qui réunissent élus et habitants.

Le Conseil Municipal et la commune de Saint Clair sur l'Elle le remercient vivement pour toutes ces années de participation active à la vie communale et renouvelle ses condoléances attristées à la famille.

Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire sortant, laisse la présidence à Madame Floriane VISART DE BOCARMÉ, la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal. Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°05/01 : ÉLECTION DU MAIRE

La présidente de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Elle rappelle qu'en application des articles L 2122.4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Maryvonne RAIMBEAULT s'est portée candidate.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Mme Maryvonne RAIMBEAULT	13 voix
M. Serge ANFRAY	1 voix

Mme Maryvonne RAIMBEAULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire, et immédiatement installée dans ses fonctions.

Madame Maryvonne RAIMBEAULT, élue Maire, prend la présidence de la séance.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°05/02 : ÉLECTIONS DES ADJOINTS

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Conformément aux articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire. Le Conseil Municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux fixent à trois le nombre d'adjoints.

ÉLECTION DU 1^{er} ADJOINT

Madame Fabienne LENOËL s'est portée candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Mme Fabienne LENOËL	14 voix
---------------------	---------

Madame Fabienne LENOËL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 1^{ère} Adjointe, et immédiatement installée dans ses fonctions.

ÉLECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Monsieur Jean-Marc VARIN s'est porté candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Ont obtenu :	
M. Jean-Marc VARIN	13 voix
Mme Anne-Marie RABEC	1 voix

Monsieur Jean-Marc VARIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Adjoint, et immédiatement installé dans ses fonctions.

ÉLECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 3^{ème} adjoint.

Monsieur Philippe GAILLARDON s'est porté candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Ont obtenu:	
M. Philippe GAILLARDON	14 voix

Monsieur Philippe GAILLARDON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} Adjoint, et immédiatement installé dans ses fonctions.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

1.L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2.Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3.L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°05/03 : DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE SUITE AU RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame le Maire informe, que suite au renouvellement général des conseillers municipaux, la commune de Saint Clair sur l'Elle a un délégué communautaire pour Saint-Lô Agglo.

Il s'agit du Maire.

Par ce fait, Madame Maryvonne RAIMBEAULT a été désignée déléguée communautaire titulaire et a déclaré accepter le mandat.

Madame Fabienne LENOËL a été désignée déléguée communautaire suppléante.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Réunion :

Conseil Municipal :

Madame le Maire informe que la prochaine réunion de conseil municipal est fixée au jeudi 4 juin 2020 à 20h30 à la maison des associations. L'ordre du jour est principalement de mettre en place les commissions et l'indemnité des adjoints. Un tableau avec les commissions est remis à chaque conseiller pour que chacun se positionne.

Réunion d'adjoints : jeudi 28 mai 2020 à 20h30 à la mairie

Covid-19 : Masques :

Masques « grand public » :

Madame le Maire remercie les conseillers municipaux et les conseillers municipaux sortants pour la préparation et la distribution des masques « grand public » à destination des habitants, masques offerts par le Conseil Départemental et Saint-Lô Agglo. Les masques réceptionnés le mardi après-midi ont été pour la plupart distribués le jour même ou le lendemain au plus tard.

Masques aux commerçants et artisans :

Madame le Maire remercie vivement les bénévoles couturières qui ont cousu + de 2000 masques qui seront redistribués aux acteurs économiques dont aux commerçants et artisans du secteur de St Clair sur l'Elle.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.

Maryvonne RAIMBEAULT	
Fabienne LENOËL	
Jean-Marc VARIN	
Philippe GAILLARDON	
Laëtitia DUBOSCQ	
Annick JOUFFLINEAU	
Pauline BOSCHER	
Stéphane LECHANOINE	
Benoît LAVARDE	
Anne-Marie RABEC	
Yohann GARREAU	
Floriane VISART DE BOCARMÉ	
Maryline VAUTIER	
Raymond GIRARD	
Serge ANFRAY	